

COVID-19 Aide réactive **fragilité** 2021



Quelle est cette aide ?

Dans le cadre de la crise sanitaire, Malakoff Humanis se mobilise pour les salariés ou dirigeants salariés cotisant au régime de retraite Agirc-Arrco et rencontrant des difficultés financières dues à une baisse de revenus en 2021 liée à l'activité partielle.

Cette aide peut atteindre **1 500 €** selon la situation financière du demandeur. Elle est accordée une seule fois, **sur demande individuelle**, aux personnes n'ayant pas bénéficié de l'aide exceptionnelle d'urgence Agirc-Arrco en 2020.

Comment en bénéficier ?

Si vous cotisez à l'institution de retraite complémentaire Malakoff Humanis Agirc-Arrco ou Malakoff Humanis International Agirc-Arrco, faites votre demande **avant le 31 décembre 2021**.

Par mail à :

aideexceptionnelle.agircarrco@malakoffhumanis.com

en précisant dans votre message :

- Nom et Prénom
- Numéro de Sécurité sociale
- Adresse postale
- Numéro de téléphone
- Nom de votre entreprise

Ou par téléphone :

3996

Service gratuit
+ prix appel

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 30

ATTENTION

Des formulaires de demandes avec un Flash/QR-Code circulent. L'utilisation de ces documents téléchargés, photocopiés ou échangés, génère des erreurs à l'enregistrement et bloque l'étude du dossier. **Nous vous recommandons de ne pas les utiliser et de demander votre formulaire personnalisé comme indiqué ci-contre.**

Le service de gestion des aides individuelles vous adressera **par courrier** une demande d'intervention sociale personnalisée à compléter, à laquelle il faudra joindre : l'avis d'imposition, les bulletins de salaire **mentionnant l'activité partielle depuis janvier 2021**, RIB et justificatifs des difficultés financières.

Cette aide vous sera versée après analyse de votre dossier et si votre situation sociale le justifie.